

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 août 2013 à 19 h 00
Salle du Conseil Municipal
Mairie de Horgues

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, VERGÈS, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, TILHAC.

Ont donné procuration : M SEAS à M DAUTAN, MME ROUILLON à M VERGÈS, MME ESQUIRO à MME LARBRE, M SARRAIL à M PUJO

Absents excusés : MM CARRERE et TRALLI

Secrétaire de séance : M VERGÈS

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➔ ECOLES

Ouverture d'une nouvelle classe de maternelle

Monsieur le Maire rappelle que début juillet 2013 l'Inspection Académique a autorisé l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle à Horgues. Toutes les démarches ont alors été effectuées pour aménager des locaux conformes à l'accueil des enfants et pour obtenir des aides au financement des travaux à réaliser :

✓ 40 000 € d'aide obtenus au titre de la DETR 2013 pour une dépense d'un montant de 62000.00 € H.T.

✓ Une nouvelle enseignante prendra ses fonctions à la rentrée dans la nouvelle classe et les deux Agents Territoriaux des Ecoles Maternelles (Atsem) qui partageaient un poste sur la classe maternelle ont été sollicités et ont accepté une augmentation de leur temps de travail pour satisfaire au fonctionnement des deux classes.

➤ *Délibération : augmentation du temps de travail de Madame PEYROU, passage de 18 H/semaine à 31 H/semaine. Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

➤ *Décision modificative budget : nécessité d'augmenter les dépenses de la section investissement d'un montant de 74 500,00 € (Algeco école maternelle.) Approuvé à l'unanimité.*

➔ TRAVAUX

Point réalisations, interventions et urgences été 2013

- ✓ Implantation et mise en fonctionnement (accès, éclairage..) de l'Algeco école maternelle
- ✓ Rond point rue Bellevue refait aux frais de l'entreprise
- ✓ Réfection revêtement rue de la Gespe terminée
- ✓ Réalisation garde-corps suivant passerelle accès personnes à mobilité réduite centre de loisirs
- ✓ Eglise : nettoyage clocher, remplacement des cadrans, remplacement brides cloches, éclairage extérieur
- ✓ Signalisation routière (marquage au sol et panneaux) rue St-Honoré, lot Chanterelles, Courcaillet et Ecoles

- ✓ Désherbage et mise au propre accotement côté droit après rond point rue Bellevue
- ✓ Sablières des Pyrénées : plainte des riverains relative à la poussière soulevée par les camions de la Sablières. L'entreprise a arrosé le chemin durant l'été et est prête à examiner sa remise en état.
- ✓ Examen réalisation d'un puisard rue Bellevue
- ✓ Intervention de la commune et de Veolia sur un regard bouché et cassé à Momères
- ✓ Accident de la route contre une jardinière à la sortie de Horgues

Planification travaux automne/hiver 2013/2014

- ✓ Remplacement des menuiseries du centre de loisirs
 - ✓ Réalisation en pavés du parvis de la mairie
 - ✓ Réalisation écluse rue Bellevue
 - ✓ Remise en état du dos d'âne rue Bellevue
 - ✓ Marquage au sol après le rond point rue Bellevue à droite
 - ✓ Salle des fêtes stade : portes des toilettes à poser, solliciter la garantie décennale du carreleur pour les défauts carrelage au sol.
- Intervention de Madame Chantal LARBRE
- ✓ Nécessité de passer l'épaveuse le long du fossé de la rue de la Gespe (fossé profond qui doit être visible.)

➔ INTERCOMMUNALITE

Modification de la représentativité au sein de la communauté de communes

➤ Délibération

Monsieur le Maire informe qu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2014, les communautés de communes devront modifier la répartition des sièges de leur organe délibérant. Selon ces nouvelles dispositions, tous les conseils municipaux sont appelés à délibérer sur une proposition de répartition des délégués au sein de notre communauté. Deux propositions peuvent être étudiées :

- ✓ Répartition des sièges à la représentation proportionnelle (19 sièges)
- ✓ Possibilité d'un accord amiable pour une répartition des sièges tenant compte de la population municipale (pour la communauté : strate de population de 250) avec un maximum de délégués de 23.

Il fait part des estimations effectuées en fonction de chaque propositions :

1. Répartition à la représentation proportionnelle

✓ ALLIER	1 siège + 1 suppléant
✓ ARCIZAC-ADOUR	2 sièges
✓ BERNAC-DEBAT	3 sièges
✓ BERNAC-DESSUS	1 siège + 1 suppléant
✓ HORGUES	5 sièges
✓ MOMERES	3 sièges
✓ MONTIGNAC	1 siège + 1 suppléant
✓ SAINT-MARTIN	1 siège + 1 suppléant
✓ VIELLE-ADOUR	2 sièges

Soit 19 sièges

2. Accord amiable (strate de population de 250 h)

✓ ALLIER	2 sièges
✓ ARCIZAC-ADOUR	3 sièges
✓ BERNAC-DEBAT	3 sièges
✓ BERNAC-DESSUS	2 sièges
✓ HORGUES	5 sièges
✓ MOMERES	3 sièges
✓ MONTIGNAC	1 siège + 1 suppléant
✓ SAINT-MARTIN	2 sièges
✓ VIELLE-ADOUR	2 sièges

Soit 23 sièges

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire quant au choix de la répartition des délégués au sein du conseil communautaire « Gespe-Adour-Alaric », le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour un accord amiable entre les communes pour la désignation des délégués tel qu'il est indiqué ci-dessus.

→ELECTIONS

Information sur la modification du mode de scrutin pour les élections municipales 2014

La loi change pour les communes de plus de 1000 habitants :

- ✓ dépôt de listes officielles de candidature en préfecture
- ✓ parité obligatoire sur les listes déposées
- ✓ plus de panachage possible (la liste doit être votée entière)
- ✓ fléchage des futurs délégués communautaires dès l'élection
- ✓ parité également pour la nomination des adjoints

Le nombre de conseillers à élire reste le même pour la commune, soit 15.

→FORUM DES ASSOCIATIONS

Intervention de Monsieur Raymond VERGÈS

Guide des associations

Réalisation d'un guide qui regroupe toutes les associations (sportives, culturelles...) et services à la personne (centre de loisirs, ccas, assistance maternelle...) présents sur la commune et donne tous les renseignements nécessaires pour prendre contact. Ce guide sera distribué sur toute la commune et sera à disposition également en mairie.

Le public est convié ce jour-là à venir rencontrer les associations qui présenteront leurs activités. Les horguais seront invités très prochainement à venir nombreux au Forum prendre des renseignements.

➔ POINT CCAS

Intervention de Monsieur Patrick PUJO

L'équipe du CCAS prépare la prochaine sortie qui devrait avoir lieu à **San Sébastien le 19 octobre prochain**. Les horguais seront informés comme d'habitude du programme de la journée.

➔ QUESTIONS DIVERSES

- Décision de ne plus donner suite aux demandes de certificats d'urbanisme de simple information que la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus. Après renseignements pris auprès de l'ADAC 65, la commune n'a aucune obligation à y répondre. Elle répondra aux demandes de renseignements d'urbanisme déposées principalement par les notaires et examine la possibilité de tarifier ce service.
- Le Plan Local d'Urbanisme ne sera pas révisé pour l'article concernant la distance à respecter entre les bâtiments d'élevage et les habitations (procédure trop lourde pour un seul article.)
- Stationnement rue des Pyrénées : MM DAUTAN et SEAS se rendront sur place.
- Admissions en non valeur créances irrécouvrables
- Contacter l'Apave pour le contrôle sécurité réglementaire de la salle des fêtes (MM MARTIN et SÉGNERÉ.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

